



Strasbourg, le 31 mars 2011

CAHROM (2011)10

**COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS ROMS**  
**(CAHROM)**

*1<sup>re</sup> réunion*

*Salle 5, Palais de l'Europe, Strasbourg*  
**30-31 mars 2011**

---

**RAPPORT DE REUNION ABREGE**

---

**Ouverture**

1. Le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) tient sa 1<sup>ère</sup> réunion à Strasbourg les 30 et 31 mars 2011.
2. Le représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms (RSSG), M. Jeroen Schokkenbroek, ouvre la réunion et propose que l'ancienne présidente de l'ex-Comité, le MG-S-ROM, préside *ad interim* le CAHROM en attendant l'élection du nouveau Bureau. Le Comité approuve cette proposition.

**Adoption de l'ordre du jour**

3. L'ordre du jour [CAHROM(2011)3] est adopté par le Comité (voir l'annexe I).

**Election du Bureau (Président(e), Vice-Président(e), membre du Bureau)**

4. Le Comité procède à l'élection de son Bureau. Mme Maberka Kamberi («l'ex-République yougoslave de Macédoine») est élue Présidente, M. Ian Naysmith (Royaume-Uni) Vice-Président et M. Nicolae Radița (Moldova) troisième membre du Bureau.

**Suivi de la réunion à haut niveau sur les Roms : développements récents au niveau du Conseil de l'Europe**

5. Le Comité prend note de la présentation du RSSG pour les questions relatives aux Roms, sur les développements récents intervenus au Conseil de l'Europe dans le cadre du suivi de la réunion à haut niveau et de l'adoption de la déclaration de Strasbourg le 20 octobre 2010, notamment la nouvelle approche transversale au sein de l'Organisation et les différents projets et activités, y compris le programme ROMED pour les médiateurs, la création d'une base de données sur les politiques et bonnes pratiques, la campagne de sensibilisation Dosta!

contre les préjugés et stéréotypes dont sont l'objet les Roms, la formation des juristes et les activités visant à l'autonomisation des femmes roms.

6. Le Comité prend note de la présentation du programme de formation ROMED pour les médiateurs (roms) par Mme Aurora Ailincai de la Direction Générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport, qui travaille également comme chef de projet pour l'équipe d'appui du RSSG.

### **Rôle, méthodes de travail et priorités du CAHROM**

7. Le Secrétariat présente le rôle du CAHROM rappelant que son mandat, adopté par les Délégués du Comité des Ministres le 16 février 2011, lui permet de rendre compte directement au Comité des Ministres. Il souligne que le CAHROM devrait prévoir dans son programme des échanges thématiques d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que l'analyse de la mise en œuvre des politiques, afin d'en tirer des enseignements utiles pour les autres Etats membres. Si le Comité peut élaborer de nouvelles normes (comme des recommandations) et des projets d'avis, son mandat met l'accent en priorité sur l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales compte tenu des normes internationales, et en particulier celles développées par le Conseil de l'Europe, sans qu'il soit question d'activités de suivi.

8. Dans la discussion qui s'ensuit sur son rôle futur, ses méthodes de travail et ses priorités, la Présidente demande aux membres du Comité d'indiquer oralement s'ils ont adopté un plan d'action/une stratégie/un programme national pour les Roms et si tel est le cas, s'ils le révisent ou s'ils en élaborent actuellement un nouveau. La plupart des Etats membres présents prennent la parole pour présenter les derniers faits intervenus dans ce domaine.

9. Pour que les membres du Bureau puissent faire d'autres propositions au Comité en ce qui concerne les méthodes de travail et préparer l'ordre du jour de la prochaine réunion, la Présidente demande au Comité de transmettre au Secrétariat les réponses aux trois questions ci-après avant le 30 avril 2011 :

- a. Dans quels domaines thématiques particuliers et pour quels types de mesures prises par les pouvoirs publics, les membres du CAHROM souhaiteraient-ils que d'autres pays fassent part de leurs connaissances et de leur expérience ?
- b. Les Etats membres ont-ils des bonnes pratiques/données d'expérience à offrir en ce qui concerne des domaines thématiques particuliers et des mesures prises par les pouvoirs publics ?
- c. Les participants du CAHROM (membres nationaux, organisations internationales, observateurs) ont-ils connaissance de la tenue prochaine de manifestations internationales ou régionales consacrées à des domaines thématiques particuliers (pour éviter les doubles emplois) ?

10. Le Comité estime qu'il importe tout particulièrement d'assurer la coordination des différentes initiatives (Plateforme de l'UE pour les Roms, Décennie de l'intégration des Roms, réseau EURoma, etc.).

11. Le RSSG fait savoir au Comité que quelques membres du CAHROM ayant une expérience particulière dans le domaine de l'éducation des Roms pourraient participer à un petit atelier à Strasbourg [date à fixer] sur les stratégies et les mesures efficaces pour prévenir

la ségrégation dans l'éducation ou y mettre fin. Le Comité directeur de l'éducation sera aussi invité à désigner trois experts. M. Jan Hero (Slovaquie) se propose.

12. Le Comité décide d'accorder le statut d'observateur à Amnesty International.

### **Echange thématique d'expériences sur les médiateurs (roms)**

13. Le Comité prend acte des présentations réalisées par M. Detlev Rein (Allemagne), Mme Louiza Kyriakaki (Grèce) et M. Ljuan Koka (Serbie) sur leurs modèles respectifs de médiateurs. Lors de son intervention, M. Rein fait part de son point de vue sur certaines des questions les plus souvent posées au sujet des médiateurs, en insistant sur la nécessité de tenir compte des différences entre les systèmes juridiques et institutionnels ainsi que de la diversité des communautés roms et des variantes de la langue romani. Mme Kyriakaki présente le modèle des centres médicaux sociaux qui emploient des médiateurs roms et insiste sur l'approche de proximité. M. Koka, après avoir présenté les mesures et structures pour les Roms en place en Serbie, donne des informations sur l'institutionnalisation des médiateurs de santé et des assistants pédagogiques roms ainsi que sur les résultats quantitatifs de leurs activités.

14. Ces présentations sont suivies par une série de questions et réponses portant sur les critères requis pour le recrutement des médiateurs (notamment le niveau d'enseignement des médiateurs, la dimension de genre, leur expérience de travail avec les communautés roms et leur maîtrise de la langue rom) et sur la réaction générale face à la pratique des médiateurs.

### **Echange thématique d'expériences sur les politiques pour l'emploi**

15. Le Comité prend note des informations communiquées par M. Martin Martinek (République tchèque), M. Valentin Mocanu (Roumanie) et M<sup>me</sup> Maria Dolores Ruiz Bautista (Espagne) sur leur modèle respectif de médiateur. Ces interventions sont suivies d'une discussion animée qui apparaîtra dans le rapport complet de la réunion.

### **Avis sur la Recommandation 1941 (2010) de l'APCE sur les demandeurs d'asile roms en Europe**

16. Le rapport de M. Milorad Pupovac, rapporteur de l'APCE, la Recommandation 1941 (2010) et la Résolution 1768 (2010) sont présentés par M<sup>me</sup> Isild Heurtin du Secrétariat de la commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'APCE.

17. Le Secrétariat présente un projet d'avis fondé sur les observations soumises par des Etats membres et des organisations internationales, sur des avis antérieurs du MG-S-ROM et sur les conclusions de conférences internationales ou régionales pertinentes.

18. Le Comité adopte un avis sur la Recommandation 1941 (2010) de l'APCE sur les demandeurs d'asile roms en Europe (voir l'annexe II).

### **Questions d'actualité, développements récents et événements à venir**

19. Le Comité prend note des informations communiquées par M<sup>me</sup> Rita Izsák, de la présidence hongroise du Conseil de l'UE, sur l'élaboration d'un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms.

20. Le CAHROM prend note de l'intervention de la présidence hongroise du Conseil de l'UE sur l'élaboration d'un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms. Il se félicite des plans de la présidence hongroise de l'UE et l'encourage ainsi que les Etats membres de l'Union européenne à veiller à ce que les conclusions à ce sujet du Conseil de l'UE qui seront adoptées avant l'été tiennent dûment compte de l'importance que présentent les normes et les activités du Conseil de l'Europe sur les questions roms ; il évoque la réunion à haut niveau sur les Roms organisée par le Conseil de l'Europe le 20 octobre 2010 et la Déclaration de Strasbourg adoptée à cette occasion et insiste sur l'importance de la coopération entre les organisations internationales et sur la nécessité d'éviter le chevauchement des activités afin d'appuyer les initiatives prises par les Etats membres pour améliorer l'intégration sociale des Roms.

21. Le Comité prend note des informations communiquées par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) au sujet notamment de la Recommandation de politique générale qui portera sur l'antitsiganisme. Un échange de vues entre l'ECRI et le CAHROM pourrait être envisagé, en particulier sur la question des bonnes pratiques.

22. Le Comité prend note de la déclaration de M. John Warmisham, rapporteur du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe pour les questions roms.

### **Organisation de la prochaine réunion et adoption de la liste de décisions**

23. Le Comité prend note de l'invitation des autorités turques de tenir la 2<sup>e</sup> réunion du CAHROM à Istanbul (3 jours). Une visite sur le terrain d'une journée pourrait aussi être organisée à Edirne. La réunion devrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre 2011 (les dates exactes seront fixées ultérieurement).

24. Le Comité adopte la présente liste de décisions.



## Annexe I

Strasbourg, le 28 mars 2011

CAHROM (2011)3

### COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS ROMS (CAHROM)

*1<sup>re</sup> réunion*

*Salle 5, Palais de l'Europe, Strasbourg  
30-31 mars 2011*

---

### ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

---

#### Mercredi 30 mars 2011

- 9 h 30 – 10 h 00 :** Inscription des participants
- 10 h 00 – 10 h 10 :** **OUVERTURE DE LA 1<sup>re</sup> RÉUNION DU CAHROM**  
Arrangements concernant la présidence de la réunion dans l'attente de l'élection du/de la président(e)
- 10 h 10 – 10 h 15**  
**I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
[CAHROM(2011)3 *Ordre du jour annoté*]
- 10 h 00 – 11 h 30**  
**II. ÉLECTION DU BUREAU (président(e), vice-président(e), membre du Bureau)**  
[Résolution Res(2005)47 concernant les comités et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail]  
Présentation de la procédure par le Secrétariat.  
(N.B.: il est proposé de revenir sur ce point à 14h15 afin de procéder aux élections)
- 10 h 30 – 11 h 15**  
**III. SUIVI DE LA RÉUNION À HAUT NIVEAU SUR LES ROMS : DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU NIVEAU DU CONSEIL DE L'EUROPE**  
[Déclaration de Strasbourg ; Brochure ROMED]
- a) Exposé de M. Jeroen Schokkenbroek, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms  
b) Questions - réponses
- 11 h 15 - 11 h 45 :** **Pause café**
- 11 h 45 – 12 h 45**  
**IV. RÔLE, MÉTHODES DE TRAVAIL ET PRIORITÉS DU CAHROM**  
[CAHROM (2011)1 Mandat ; Demande écrite d'Amnesty International d'avoir le statut d'observateur au CAHROM]

- a) Introduction par M. Jeroen Schokkenbroek, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms
- b) Discussion sur le rôle futur, les méthodes de travail et les priorités du CAHROM.
- c) Décision du Comité sur la demande du statut d'observateur déposée par Amnesty International
- d) Conclusions

**12 h 45 – 14 h 15 :** **Pause déjeuner**

**14 h 15 – 14 h 45**

**(POURSUITE DU POINT II. - ÉLECTION DU BUREAU)**

*[Résolution Res(2005)47 concernant les comités et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail]*

- a) Annonce des candidats à l'élection par le Secrétariat
- b) Election d'un/e président/e
- c) Election d'un/e vice-président/e
- d) Election du troisième membre du Bureau

**14 h 45 – 18 h 00**

**V. ÉCHANGE D'EXPÉRIENCE THÉMATIQUE SUR LES MÉDIATEURS (ROMS)**

*[CAHROM (2011)4 prov Réponses au questionnaire sur les médiateurs (roms) ; CAHROM (2011)5 Documents d'accompagnement fournis par les pays présentant un exposé ; autres documents d'accompagnement du Conseil de l'Europe]*

- a) Présentation (15 minutes) de l'expérience allemande
- b) Questions – réponses (15 minutes)
  
- c) Présentation (15 minutes) de l'expérience grecque
- d) Questions – réponses (15 minutes)
  
- e) Présentation (15 minutes) de l'expérience serbe
- f) Questions – réponses (15 minutes)

**Pause café**

- g) Discussion générale et conclusions sur les enseignements tirés de ces expériences

\*\*\*\*\*

**Jedi 31 mars 2011**

**9 h 00 – 12 h 00**

**VI. ÉCHANGE D'EXPÉRIENCE THÉMATIQUE SUR LES POLITIQUES POUR L'EMPLOI**

*[CAHROM (2011)7 Rapport final de mise en œuvre de la Recommandation (2001)17 du Comité des Ministres sur l'amélioration de la situation économique et de l'emploi des Roms/Tsiganes et des Gens du voyage en Europe ; CAHROM (2011)6 Documents d'accompagnement fournis par les pays faisant un exposé ; autres documents d'accompagnement du Conseil de l'Europe]*

- a) Présentation (15 minutes) de l'expérience tchèque
- b) Questions – réponses (15 minutes)
  
- c) Présentation (15 minutes) de l'expérience roumaine
- d) Questions – réponses (15 minutes)
  
- e) Présentation (15 minutes) de l'expérience espagnole
- f) Questions – réponses (15 minutes)

**Pause café**

- g) Discussion générale et conclusions sur les enseignements tirés de ces expériences

**12 h 00 – 13 h 00 :**

**VII. AVIS SUR LA RECOMMANDATION 1941 (2010) DE L'APCE SUR LES DEMANDEURS D'ASILE ROMS EN EUROPE**

*[Rapport de l'APCE sur les demandeurs d'asile roms en Europe ; Recommandation (1941) 2010 de l'APCE ; Résolution 1768 (2010) de l'APCE ; CAHROM (2011)8 Projet d'avis sur la Recommandation (1941)2010 de l'APCE ; CAHROM (2011)9 Commentaires reçus au sujet de la Recommandation (1941)2010 de l'APCE ; autres documents distribués par les participants]*

- a) Présentation du rapport par le rapporteur de l'APCE, M. Milorad Pupovac, de la Recommandation 1941 (2010) et de la Résolution 1768 (2010) par Mme Isild Heurtin, du secrétariat de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'APCE
- b) Présentation par la présidence et/ou le secrétariat d'un projet d'avis basé sur les commentaires écrits reçus
- c) Discussion
- d) Conclusions et adoption de l'avis du CAHROM sur la Recommandation 1941 (2010), à transmettre au secrétariat du Comité des Ministres

**13 h 00 – 14 h 30 :** **Pause déjeuner**

**14 h 30 – 16 h 00 :**

**VIII. QUESTIONS D'ACTUALITÉ, DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**

*[CAHROM (2011)11 prov Contributions écrites soumises par les participants]*

**1. Développements récents au niveau de l'UE concernant les Roms**

- a) Elaboration par l'UE d'un cadre européen pour les stratégies nationales pour les Roms par Mme Rita Izsák présidente hongroise du Conseil de l'UE
- b) Discussion

**2. Questions d'actualité, autres développements récents et événements à venir**

- a) Interventions des participants du CAHROM qui en auront fait préalablement la demande
- b) Discussion

**16 h 00 - 16 h 30 :** **Pause café**

**16 h 30 – 17 h 00 :**

**IX. ORGANISATION DE LA PROCHAINE RÉUNION ET ADOPTION DE LA LISTE DE DÉCISIONS**

*[CAHROM (2011)10 prov Liste provisoire de décisions de la 1<sup>re</sup> réunion du CAHROM]*

- a) Organisation de la prochaine réunion – Informations communiquées par le(s) membre(s) turc(s) du CAHROM
- b) Présentation de la liste provisoire de décisions par le secrétariat
- c) Adoption de la liste de décisions

**17 h 00** **Clôture de la 1<sup>re</sup> réunion du CAHROM**

\*\*\*\*\*

**Annexe II**



Strasbourg, le 31 mars 2011

CAHROM (2011)8

**COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS ROMS  
(CAHROM)**

---

**Avis final du Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM)  
sur la recommandation 1941 (2010) de l'Assemblée parlementaire relative aux  
demandeurs d'asile roms en Europe [et la résolution connexe de l'APCE 1768 (2010)]**

---

1. Le CAHROM prend note de la recommandation 1941 (2010) de l'Assemblée parlementaire sur les demandeurs d'asile roms en Europe.
2. Le CAHROM prend note des préoccupations exprimées par l'Assemblée parlementaire sur les situations « où les Roms sont la cible de violences racistes, ce qui est un facteur propre à contraindre beaucoup d'entre eux à fuir leur pays d'origine et à rechercher une protection à l'étranger ». Le CAHROM s'inquiète aussi vivement de la violence raciste exercée contre les Roms et des problèmes d'intégration qu'elle entraîne. Il exhorte les autorités compétentes à prendre des mesures résolues pour y remédier.
3. S'agissant de la situation particulière des demandeurs d'asile roms en provenance du Kosovo<sup>1</sup>, le CAHROM réitère les avis adoptés par son prédécesseur – le MG-S-ROM – qu'il considère généralement comme toujours valables, à savoir l'avis sur la recommandation 1633 (2003) de l'Assemblée parlementaire sur les *retours forcés de Roms originaires de l'ex-République fédérale de Yougoslavie, y compris du Kosovo, en Serbie-Monténégro, en provenance d'Etats membres du Conseil de l'Europe*, l'avis sur la recommandation 1708 (2005) de l'Assemblée parlementaire sur *la situation actuelle au Kosovo*, l'avis actualisé sur *le retour des Roms au Kosovo et en Europe du Sud-Est* (2009) et l'avis sur la recommandation 1889 (2009) de l'APCE *Améliorer la qualité et la cohérence des décisions en matière d'asile dans les Etats membres du Conseil de l'Europe* (2010).

---

<sup>1</sup> Toute référence au Kosovo dans ce texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.



4. Concernant la proposition spécifique faite au paragraphe 6.1 de la recommandation 1941 (2010) de l'APCE, à savoir d'examiner les mesures nécessaires à la création de solutions durables pour les Roms du Kosovo, le CAHROM s'efforcera – en fonction de ses priorités globales et de sa charge de travail – d'aborder cette question lors de l'une de ses prochaines réunions en tenant compte des développements récents ainsi que des pratiques nationales (en se fondant notamment sur les règles de l'UE) concernant les demandeurs d'asile et les rapatriés roms au Kosovo. Un certain nombre de contributions écrites sur le sujet ont d'ores et déjà été soumises au Comité.